



**Produits alimentaires et de consommation du Canada  
Proposition en vue de la préparation du budget**

**Le 6 août 2014**

**Résumé**

L'industrie des produits alimentaires et des produits de consommation est le principal employeur du secteur de la fabrication au Canada et elle est bien placée pour contribuer à la croissance économique future du pays.

Le secteur des aliments et des boissons a été le principal moteur de la croissance du PIB dans le secteur de la fabrication en 2012; la contribution de ce secteur au PIB s'est élevée à 26,5 milliards de dollars, soit 15,7 % du PIB.

Comparativement aux autres secteurs de la fabrication, les coefficients multiplicateurs de la production et de la création d'emplois dans le secteur de la production d'aliments et de boissons sont considérables.

Les sociétés membres de Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC) possèdent des installations dans plus de 170 circonscriptions fédérales dans l'ensemble du pays.

Afin de favoriser la compétitivité et la création d'emplois à valeur ajoutée au Canada, PACC propose ce qui suit :

- 1. Rendre permanente et établir à 50 % la déduction pour amortissement accéléré pour l'acquisition de machinerie et de matériel, conformément à la proposition de la Coalition des manufacturiers du Canada.**
- 2. Créer un nouveau fonds national d'investissement afin d'attirer d'importants investissements de fabricants canadiens et étrangers.**
- 3. Soutenir les travaux de la Table ronde de l'industrie de la transformation des aliments visant la création d'un fonds d'investissement et d'innovation.**
- 4. Voir à ce que le gouvernement possède suffisamment de financement pour mettre en œuvre et superviser de nouveaux règlements de salubrité**



**alimentaire et à ce que les entreprises bénéficient d'un soutien en matière de conformité, comme le propose la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments.**

- 5. Rétablir le financement de 17,4 millions de dollars destiné à Santé Canada pour la réforme de la réglementation sur les aliments et voir à ce que ces fonds soient destinés au secteur des aliments, et non des médicaments.**
- 6. Tenir compte du risque potentiel d'un produit au moyen d'une exemption visant les produits de consommation à faible risque dans le règlement sur l'étiquetage en langage clair.**
- 7. Assurer une harmonisation et une coopération stratégiques avec les États-Unis en matière de réglementation au moyen de la mise en œuvre rapide des recommandations décrites au Conseil de coopération en matière de réglementation.**
- 8. Régler le différend sur l'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO) avec les États-Unis d'une manière qui n'entraînera pas d'augmentation des tarifs douaniers visant les produits des fabricants canadiens.**

## **Contexte**

Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de contribuer aux consultations prébudgétaires 2014 du gouvernement fédéral.

PACC est la plus importante association industrielle nationale au Canada et représente des sociétés qui fabriquent et distribuent des produits alimentaires et des produits de consommation. Nos sociétés membres possèdent des installations dans plus de 170 circonscriptions fédérales dans l'ensemble du pays. Notre industrie est le plus important employeur du secteur manufacturier canadien : 300 000 Canadiens travaillent dans 6 000 installations de fabrication réparties entre toutes les régions. Le secteur des aliments et des boissons a été le principal moteur de la croissance du PIB dans le secteur de la fabrication en 2012; la contribution de ce secteur au PIB s'est élevée à 26,5 milliards de dollars, soit 15,7 % du PIB.

Nous comptons parmi nos membres de petites et de grandes entreprises de fabrication, des multinationales et des sociétés canadiennes. Nos sociétés membres sont des entreprises robustes qui ont à cœur l'expansion de leurs activités au Canada et à l'étranger. L'annexe 1 contient le logo de nos entreprises membres.

Nous sommes fiers d'être une industrie véritablement nationale qui offre des emplois de grande qualité aux Canadiens des milieux ruraux et urbains dans chaque province et territoire. Nous soutenons les agriculteurs en leur donnant accès à un marché pour les aliments de



grande qualité qu'ils produisent. À l'extérieur des centres urbains, les installations de production d'aliments offrent des possibilités d'emploi à l'extérieur de la ferme et d'innombrables emplois indirects qui contribuent à élargir l'assiette fiscale et qui soutiennent les économies locales. Nous contribuons également à répondre aux besoins des consommateurs canadiens, qui préfèrent de plus en plus acheter des aliments qui sont produits et transformés au Canada.

Nous sommes fiers de faire partie de la Coalition des manufacturiers du Canada, dirigée par Manufacturiers et exportateurs du Canada, qui représente plus de 50 associations nationales de fabricants de partout au Canada et leurs employés, dont le nombre s'élève à près de 2 millions.

Comparativement aux autres secteurs de la fabrication, les coefficients multiplicateurs de la production et de la création d'emplois dans le secteur de la production d'aliments et de boissons sont considérables, comme l'illustre le tableau qui suit. Le coefficient multiplicateur de la production dans l'industrie de la production d'aliments et de boissons (2,23) est le plus élevé parmi les coefficients des industries énumérées plus bas, ce qui comprend les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de la construction navale, du papier et du bois. En matière de création d'emplois, notre industrie se trouve au troisième rang (8,99), tout juste derrière les industries de la construction navale et de la fabrication de produits en bois.

Pour chaque million de dollars de production généré par l'industrie de la production d'aliments et de boissons (direct), 1,23 million de dollars de production sont générés dans l'économie (indirect), et 9 emplois directs ou indirects sont créés.

<b>MULTIPLICATEURS SIMPLES (DIRECTS + INDIRECTS)</b>			
<b>Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)</b>	<b>Description de l'industrie</b>	<b>Production</b>	<b>Emploi</b>
31-33	Fabrication	1,75	5,78
<b>311 et 3121</b>	<b>Fabrication d'aliments et de boissons</b>	<b>2,23</b>	<b>8,99</b>
3361 à 3363	Fabrication de véhicules automobiles	1,52	4,03
3364	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces	1,41	5,35
3366	Construction de navires et d'embarcations	1,60	9,61
321	Fabrication de produits en bois	2,10	9,58
322	Fabrication du papier	1,98	6,49
325	Fabrication de produits chimiques	1,78	4,43
334	Fabrication de produits informatiques et électroniques	1,37	6,05



1

## Recommandations

### **Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation**

Les fabricants de produits alimentaires et de boissons ont besoin d'installations à la fine pointe de la technologie pour être productifs et compétitifs, tant au Canada qu'à l'étranger. Cependant, ils sont nombreux à éprouver des difficultés en raison du vieillissement de l'infrastructure et de l'équipement de leurs installations. Il est important d'investir davantage dans l'automatisation afin d'accroître la productivité, et nous attendons avec grand intérêt les résultats de cette étude menée par Industrie Canada.

Il faut davantage de mesures incitatives pour encourager les fabricants à réinvestir dans leurs usines canadiennes, à développer leurs opérations ou à ouvrir de nouvelles installations. D'autres pays font une rude concurrence pour l'obtention de ces investissements, et il faut que le Canada soit dans la course pour que nous puissions garder les emplois à valeur ajoutée ici au Canada.

Nous appuyons vivement la déduction pour amortissement accéléré (DAA) du gouvernement, qui s'applique à l'acquisition de machinerie et d'équipements et qui doit prendre fin en 2015. La DAA est un important moteur de la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur canadien de la fabrication, et nous recommandons de rendre ce programme permanent à 50 %, conformément à la proposition de la Coalition des manufacturiers du Canada (CMC). Cette mesure apporterait un degré de certitude aux fabricants canadiens, permettrait à notre régime d'imposition de demeurer concurrentiel avec les États-Unis et contribuerait à accroître la productivité de l'économie canadienne.

Nous appuyons également la recommandation de la CMC visant la création d'un nouveau fonds national d'investissement, qui servirait à attirer des investissements importants de capitaux. Ce fonds serait axé uniquement sur les projets dont la capacité d'accroître les résultats en matière de fabrication et de transformation au Canada est établie. Parmi les projets qui seraient admissibles à l'obtention d'un tel financement direct, mentionnons les projets de construction de nouvelles installations de production, les projets d'agrandissement ou de rénovation

---

<sup>1</sup> Ce tableau est un sous-ensemble des coefficients qui proviennent des coefficients nationaux des intrants et de la production de Statistique Canada pour 2010 : [http://www5.statcan.gc.ca/olc-olc.action?ObjId=15F0046X&ObjType=2&lang=en&limit=0](http://www5.statcan.gc.ca/olc-olc/olc.action?ObjId=15F0046X&ObjType=2&lang=en&limit=0).



d'installations existantes ou les projets de mise à niveau d'éléments de machinerie ou de matériel.

Compte tenu des défis uniques auxquels font face les fabricants de produits alimentaires, comme en font foi de récentes fermetures d'usines, un fonds destiné au secteur contribuerait à régler les problèmes de compétitivité de ces fabricants au Canada. Nous appuyons la recommandation de la Table ronde de l'industrie de la transformation des aliments afin de créer un fonds unique pour les fabricants de produits alimentaires dans le but de favoriser l'investissement et l'innovation. Il s'agit de l'une des deux priorités qui ont été adoptées à la table ronde de mars 2014, où les discussions ont porté sur les façons de voir à ce que le soutien gouvernemental soit à la hauteur de la contribution de l'industrie à l'économie canadienne.

Nos recommandations :

- **Rendre permanente et établir à 50 % la déduction pour amortissement accéléré pour l'acquisition de machinerie et de matériel, conformément à la proposition de la Coalition des manufacturiers du Canada.**
- **Créer un nouveau fonds national d'investissement afin d'attirer d'importants investissements de fabricants canadiens et étrangers.**
- **Soutenir les travaux de la Table ronde de l'industrie de la transformation des aliments visant la création d'un fonds d'investissement et d'innovation.**

### **Améliorer les régimes d'imposition et de réglementation du Canada**

#### ***Règlements***

La façon la plus importante de soutenir l'innovation et la compétitivité dans notre industrie consistera à rapidement moderniser et simplifier le cadre de réglementation qui régit nos produits qui se trouvent sur les étagères des épicerie et des pharmacies partout au pays.

Les fabricants du Canada ont besoin d'un cadre de réglementation plus prévisible et souple, ce qui encouragerait les entreprises à maintenir et à développer leurs activités au Canada. Pour les consommateurs, la réforme de la réglementation est nécessaire, car elle se traduira par une plus grande gamme de produits dans les magasins.

Les changements à la réglementation que nous appuyons n'auront aucun changement sur la salubrité des produits, qui est – et qui demeurera – la priorité absolue de nos membres.



Pour la première fois en plus de 60 ans, le Canada a entrepris une importante modernisation de ses règlements sur la salubrité des aliments. À titre de coprésident de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments, PACC appuie les recommandations de la Coalition afin de voir à ce que le gouvernement dispose de suffisamment de financement pour mettre en œuvre et superviser les nouveaux règlements en matière de salubrité alimentaire et afin de voir à ce que les entreprises bénéficient d'un soutien à la conformité.

Nous avons constaté des progrès sur le plan de la réforme de la réglementation sur les aliments à Santé Canada, qui ont été rendus possibles parce qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada a versé 17,4 millions de dollars sur 5 ans à cette fin à Santé Canada. Cependant, ce financement n'était plus prévu dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, ce qui a entraîné l'interruption de la modernisation de la réglementation sur les aliments. Nous demandons le rétablissement de ce financement et demandons qu'il soit clairement attribué aux aliments, et non à des médicaments.

Nous appuyons la nouvelle initiative d'étiquetage en langage clair de Santé Canada, qui propose de mettre en œuvre des changements afin que les étiquettes des produits soient claires, précises et faciles à comprendre. Nous avons toutefois des réserves sur les nouvelles exigences concernant les produits de consommation à faible risque comme les écrans solaires, les traitements contre l'acné et les produits antipelliculaires. Plusieurs nouvelles exigences réglementaires visant ces produits ne sont pas nécessaires et ne tiennent pas compte du risque potentiel des produits et n'améliorent donc pas la sécurité des consommateurs. Une exemption pour les produits à faible risque serait un moyen pratique de réduire les formalités administratives sans avoir d'incidence sur la sécurité des consommateurs canadiens.

Nous demeurons engagés envers le Conseil de coopération en matière de réglementation. Comme nous l'avons décrit dans notre mémoire au Conseil daté d'octobre 2013, nous recommandons la mise en œuvre d'un portail commun de demandes électroniques, l'adoption de monographies communes pour les médicaments en vente libre ainsi que l'harmonisation avec les États-Unis en ce qui concerne les pesticides. Dans l'industrie de l'alimentation, nous recommandons en priorité l'élaboration d'une approche commune de la salubrité des aliments, la réciprocité des résultats de l'analyse des aliments ainsi que la reconnaissance mutuelle des vérifications.

Nos recommandations :

- **Voir à ce que le gouvernement possède suffisamment de financement pour mettre en œuvre et superviser de nouveaux règlements de salubrité alimentaire et à ce que les entreprises bénéficient d'un soutien en matière de**



**conformité, comme le propose la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments.**

- **Rétablir le financement de 17,4 millions de dollars destiné à Santé Canada pour la réforme de la réglementation sur les aliments et voir à ce que ces fonds soient destinés au secteur des aliments, et non des médicaments.**
- **Tenir compte du risque potentiel d'un produit au moyen d'une exemption visant les produits de consommation à faible risque dans le règlement sur l'étiquetage en langage clair.**
- **Assurer une harmonisation et une coopération stratégiques avec les États-Unis en matière de réglementation au moyen de la mise en œuvre rapide des recommandations décrites au Conseil de coopération en matière de réglementation.**

### ***Fiscalité***

Afin de stimuler la création d'emplois et les exportations du Canada, notre industrie a besoin d'un accès prévisible à des intrants à prix concurrentiel. Il s'agit de l'une des deux priorités établies par la Table ronde de l'industrie de la transformation des aliments (comme nous l'avons vu précédemment) en mars 2014.

Nos sociétés membres demeurent très inquiètes par la surtaxe de 100 % que le gouvernement canadien envisage d'imposer sur certains ingrédients alimentaires américains en réaction au différend de longue date qui oppose le Canada et les États-Unis sur l'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO).

La liste des mesures de rétorsion tarifaire proposées est longue, et sa mise en œuvre pourrait avoir des répercussions sur toutes les catégories de produits dans les épiceries. En tout, 30 des 31 ingrédients de la liste, soit 97 %, sont utilisés par les fabricants canadiens à des fins de transformation et sont donc considérés comme des matières premières. Nous craignons que les tarifs proposés aient des conséquences non voulues sur les fabricants de produits alimentaires canadiens et, par conséquent, sur les agriculteurs et les consommateurs.

Une hausse des tarifs sur les ingrédients aurait une incidence négative sur les ventes intérieures, les exportations et l'emploi. Les agriculteurs canadiens seraient forcés de trouver des nouveaux débouchés pour les aliments qu'ils produisent. Les ménages canadiens devraient subir d'importantes augmentations de leur facture d'épicerie et composer avec une diminution considérable de la variété des produits. Le prix d'un panier d'épicerie typique de seulement 10 articles de base comme des céréales, du jus, des produits de la pomme de terre et du riz passerait de 40 à 75 \$.



Nous exhortons le gouvernement à trouver une solution au différend sur l'EPO qui ne suppose pas la mise en place de tarifs punitifs pour les producteurs d'aliments à valeur ajoutée dans une industrie nord-américaine fortement intégrée.

Notre recommandation :

- **Régler le différend sur l'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO) avec les États-Unis d'une manière qui n'entraînera pas d'augmentation des tarifs douaniers visant les produits des fabricants canadiens.**

Merci de nous avoir donné l'occasion de formuler nos commentaires dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014. Je serai ravie de me présenter devant le comité pour discuter en détail de nos commentaires. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Carla Ventin  
Vice-présidente, Affaires fédérales  
Produits alimentaires et de consommation du Canada  
Tél. : 613-566-7058  
[Courriel : carlav@fcpc.ca](mailto:carlav@fcpc.ca)

# FCPC

Food & Consumer  
Products of Canada



100 Sheppard Avenue East, Suite 600  
Toronto, Ontario M2N 6N5

T. 416 510 8024 F. 416 510 8043  
E. info@fcpc.ca Web. www.fcpc.ca

# FCPC

Food & Consumer  
Products of Canada



100 Sheppard Avenue East, Suite 600  
Toronto, Ontario M2N 6N5

T. 416 510 8024 F. 416 510 8043  
E. info@fcpc.ca Web. www.fcpc.ca

## Annexe 1

### Membres de PACC – le 25 juillet 2014

